

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Chef du Service d'appui et de protection des témoins, P-4

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 10 août 2019
DATE DE PUBLICATION : 12 juillet 2019
UNITÉ ADMINISTRATIVE : Greffe/Service d'appui et de protection des témoins
LIEU D'AFFECTATION : Kigali
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT : 19-HRI-RMT-11917-R-KIGALI (R)

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Le poste est à pourvoir au sein du Service d'appui et de protection des témoins (antenne de Kigali), Cabinet du Greffier (Division d'Arusha), Greffe. Le titulaire du poste relève du responsable du Greffe de la division d'Arusha.

Fonctions et responsabilités:

- Coordonne toutes les activités de l'antenne de Kigali, notamment en assurant la liaison, lorsque cela est nécessaire, avec les autorités gouvernementales, les missions diplomatiques, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et d'autres agences.
- Le titulaire du poste assure la gestion et la supervision directes du Service d'appui et de protection des témoins (division d'Arusha). Il organise, planifie, dirige et supervise les activités du Service et rend compte au responsable du Greffe et au Greffier s'agissant de l'exécution du mandat du Service.
- Il élabore, développe et assure la mise en œuvre de stratégies en matière de gestion, d'aide et de protection des témoins avant, pendant et à la fin de leur déposition devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et/ou le Mécanisme.
- Il supervise la mise en œuvre des mesures de protection ordonnées par les Chambres.
- Au nom du Greffier, il assure la liaison et mène les négociations avec l'administration, les autorités judiciaires nationales, les représentations diplomatiques et autres organismes de haut niveau en vue d'assurer la protection des témoins qui ont comparu devant le TPIR et/ou le Mécanisme, et l'application de programmes de soutien à leur intention.
- Il surveille les déplacements des témoins, au besoin.
- Il engage, développe et gère les projets et fonds extrabudgétaires et en rend compte, en effectuant notamment des recherches pour recenser et hiérarchiser les besoins, en rédigeant des propositions, en examinant des projets et en respectant les obligations en la matière.
- Il élabore des dossiers d'information destinés aux victimes et aux témoins, au public et à la communauté diplomatique, selon les besoins.
- Il tient à jour un dossier détaillé sur chaque témoin, ses besoins, l'aide qu'il demande et dont il bénéficie, et préserve la stricte confidentialité des informations sensibles.
- Il présente régulièrement des rapports analytiques au responsable du Greffe sur les activités de protection et d'appui des témoins et sur les activités du Service. Il organise des groupes de travail, des réunions, des conférences, des séminaires de formation et des consultations sur les questions liées aux témoins, et il y participe. Il assure la promotion, le développement et le maintien de réseaux de relations et d'orientation avec les représentants gouvernementaux et non gouvernementaux compétents à l'échelon national et international, et avec les organismes des Nations Unies. Il représente le Mécanisme aux réunions, notamment en participant à celles de l'ONU au Rwanda et à des conférences portant sur les questions liées aux témoins, selon les besoins.
- Il apporte un soutien administratif au personnel de l'antenne de Kigali.
- Il s'acquiesce des autres tâches qui lui sont confiées.

Compétences

- **Professionnalisme** — Le titulaire du poste a une connaissance approfondie de la gestion des victimes et des témoins et des questions liées à leur soutien et à leur protection. Connaissance de l'environnement rwandais, de son contexte culturel et historique. Compétences avérées en matière de direction. Souci de faire respecter le principe de l'égalité des sexes en assurant la pleine et égale participation des hommes et des femmes dans tous les aspects du travail, notamment en adoptant des mesures de protection et de soutien des victimes et des témoins. Il tire fierté de son travail et de ses réalisations ; Il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés. Il conserve son calme dans les situations de crise.
- **Planification et organisation** — Le titulaire du poste définit clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues. Il hiérarchise les activités et les tâches urgentes et adapte les priorités en fonction des besoins ; il prévoit suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien ; il tient compte des risques et des imprévus dans la planification ; il suit l'exécution des projets et les modifie s'il y a lieu ; il tire le meilleur parti du temps dont il dispose.

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

- **Sens des responsabilités** — Le titulaire du poste assume toutes ses responsabilités et honore ses engagements ; il livre les produits dont il a la responsabilité dans les délais et au coût prévus, en respectant les normes de qualité ; il se conforme aux règles et procédures de l'organisation ; il soutient ses subordonnés, les encadre et assume la responsabilité des tâches qu'il leur délègue ; il endosse la responsabilité de ses propres erreurs et, le cas échéant, de celles de son service.
- **Suivi du comportement professionnel** — Le titulaire du poste délègue les pouvoirs, les responsabilités et la compétence nécessaires à ses subordonnés ; il veille à ce que les rôles, les responsabilités et la chaîne hiérarchique soient clairs pour tous ; il estime avec précision le temps et les ressources nécessaires pour accomplir une tâche et tire le meilleur parti des compétences ; il suit l'avancement du travail au regard des échéances ; il s'entretient régulièrement avec ses subordonnés de leurs résultats, leur fait part de ses appréciations et leur donne des conseils ; il encourage l'audace et favorise la créativité et l'initiative ; il soutient activement les aspirations professionnelles de ses collaborateurs et évalue équitablement leurs performances.
- **Sûreté de jugement/apptitude à décider** – Le titulaire du poste dégage les principaux éléments des situations complexes et va droit au cœur du problème. Il recueille toute l'information nécessaire avant de prendre une décision ; il réfléchit aux conséquences, positives et négatives, que peuvent avoir les décisions avant de les prendre ; il ne prend de décisions qu'après en avoir mesuré les conséquences pour autrui et pour l'institution ; il ne propose de lignes d'action ou ne formule de recommandations qu'en toute connaissance de cause ; il vérifie les hypothèses en les confrontant aux faits ; il s'assure que les dispositions envisagées répondent aux besoins exprimés ou implicites ; il sait prendre des décisions douloureuses quand les circonstances l'exigent.

QUALIFICATIONS

Formation :

Diplôme universitaire du niveau d'un master en sciences sociales, en droit ou tout autre diplôme pertinent. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur.

Expérience professionnelle :

Au moins sept années d'expérience professionnelle assortie d'une progression des responsabilités, de préférence dans les programmes de protection ou de soutien aux témoins dans le cadre d'institutions judiciaires. Une expérience dans un cadre international et/ou sur des projets avec des réfugiés, des victimes ou des témoins de violations des droits de l'homme ou d'autres exactions est un atout.

Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, la maîtrise de l'anglais à l'oral comme à l'écrit est indispensable. La connaissance pratique du français est très souhaitable. La connaissance pratique du kinyarwanda et/ou du swahili est également souhaitable.

Méthode d'évaluation :

Les candidats sélectionnés pourront être invités à passer un entretien visant à déterminer leurs compétences, ainsi qu'une épreuve technique.

Remarque importante :

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est résolu à atteindre l'objectif de parité hommes-femmes dans son personnel. Les femmes sont vivement encouragées à envoyer leur candidature.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

Gratuité :

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou d'infraction autre qu'une infraction mineure au code de la route, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalables sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratives et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à 23 h 59 (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <http://careers.un.org>
